



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Vendredi 13 décembre 2019, à 19h00**

**Salle plénière du Grand Conseil, Lausanne**

---

Séance ouverte à 19h00.

**Présidence :** **M. Michele Mossi**, Président du Conseil communal

Appel : 60 membres présents lors de l'appel

14 personnes excusées :

Mmes et MM. Murat Ademi, José Alvarez, Géraldine Binggeli, Christine Bolatdemirci, Francine Bruni, Luigi Carluccio, Pierre-Albert Chapuisat, Yaroslav Denysenko, Chantal Junod Napoletano, Irina Karpushova, Franco Napoletano, Jacques Neyrinck, Luca Rizzo, Anne-Claude Studer.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

## **ORDRE DU JOUR**

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 novembre 2019
3. Assermentation
4. Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances
5. Désignation d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)
6. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2020
7. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2020
8. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2020
9. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2020

10. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2020
11. Budget communal – Exercice 2020
12. Divers
13. Communications municipales
14. Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
15. Discours de M. Michele Mossi, Président du Conseil

### **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier, la Secrétaire suppléante, les Huissiers du Conseil, le technicien et le public, **M. le Président** s'adresse à l'Assemblée :

*« J'ai le très grand plaisir d'ouvrir notre première séance extra muros, ici à Lausanne, dans la salle du Grand Conseil Vaudois. Soyez toutes et tous les bienvenus.*

*C'est un honneur je pense pour nous tous de siéger dans la salle du Parlement cantonal, où nous débattons sur le budget 2020 de notre commune et où nous aurons le plaisir de partager le traditionnel souper de Noël en toute convivialité.*

*Je donne la parole à Mme la Secrétaire suppléante du Conseil, Mme Gaëlle Weissert, pour l'appel. »*

**M. le Président** relève la présence de 60 Conseillères et Conseillers, la majorité est donc fixée à 31 voix. Puis, il propose un test de vote électronique en donnant les principales indications.

#### **Au chapitre des représentations :**

*« Le **mardi 3 décembre 2019**, certains membres de la Municipalité, notre secrétaire Chantal Junod Napoletano et moi-même avons rencontré une délégation de politiciens albanais auxquels nous avons présenté le fonctionnement démocratique des institutions de notre commune. J'ai présenté le fonctionnement du Conseil communal et Mme Junod Napoletano a présenté le fonctionnement de son secrétariat.*

*Le **mercredi 11 décembre 2019**, j'ai eu le plaisir de participer au match de la CEV cup du LUC volleyball contre l'équipe Mladost Brcko de Bosnie-Herzégovine, que malheureusement le LUC a perdu. »*

#### **Au chapitre des correspondances :**

**M. le Président** donne lecture du courrier suivant :

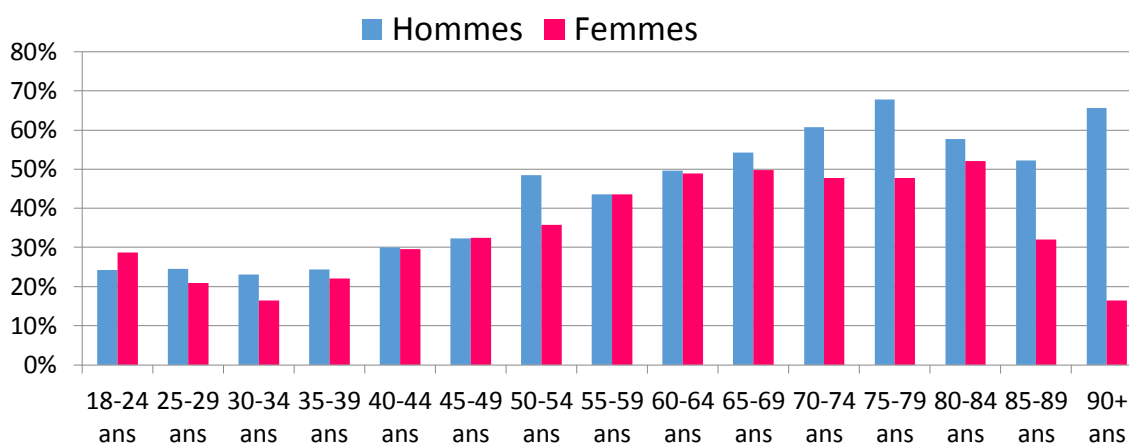
- Lettre de M. Daniel Sage du 5 décembre 2019 signalant sa démission de la Commission consultative du Fonds pour le développement durable (annexe I).

**M. le Président** prie par conséquent le groupe PSIG de bien vouloir présenter un candidat pour cette Commission lors du prochain Conseil de février 2020.

#### **Au chapitre des communications :**

**Taux de participation aux élections par tranche d'âge :** Tel qu'annoncé lors du dernier Conseil, **M le Président** présente les taux de participation par tranche d'âge (cf. graphique ci-après) de nos concitoyens aux dernières élections fédérales en les commentant : l'on constate un taux de participation intéressant chez les jeunes de 18 à 24 ans, puis une chute dans le groupe 25 à 29 ans et un taux en augmentation en fonction de l'âge, tout particulièrement chez les votants âgés de 70 à 80 ans.

Il relève que ces informations sont utiles si l'on veut être à même de dialoguer et motiver nos concitoyens sur ce moyen démocratique en fonction de la tranche d'âge.



Source : Statistique Vaud / SCL

## **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président**, référence faite au Conseil du 28 novembre 2019, rappelle :

- la démission de Mme Irina Karpusova de la Commission des finances avec effet au 31 décembre 2019, précisant que dite commission doit pouvoir siéger au complet lors de sa séance de préparation du Conseil de février 2020 ;
- suite à l'adoption des nouveaux statuts du Conseil intercommunal de l'ORPC, la désignation d'un délégué suppléant au sein dudit Conseil.

Par conséquent, il propose les rajouts, respectivement aux :

*Point 4 : Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances et*

*Point 5 : Désignation d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)*

Le *Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2020* devient donc le point 6, les objets suivants étant renumérotés en conséquence.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La parole n'étant pas sollicitée, elle est close. Au vote, l'ordre du jour est **accepté tel que modifié à l'unanimité**.

## **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal est **accepté à une très large majorité, avec deux absentions.**

### **POINT 3      Assermentations**

**M. le Président**, référence faite à la séance du 28 novembre 2019 et conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'une nouvelle Conseillère en remplacement de M. Hervé Perret, démissionnaire (PLR+ID).

Après avoir invité l'Assemblée et le public à se lever, il prie la future Conseillère communale, Mme Stéphanie Aquin, de s'avancer devant le Bureau, lui précisant qu'après lecture du serment, elle sera invitée à lever la main droite et à dire « *je le promets* ».

Ayant prêté serment, **Mme Stéphanie Aquin** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

**⇒ L'effectif passe à 61 Conseillers présents.**

### **POINT 4      Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances**

**M. le Président**, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de Mme Irina Karpushova (Les Verts), démissionnaire de cette Commission. Il attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Nicolas Morel**, au nom du groupe Les Verts, propose la candidature de M. Pierre Dufay de Lavallaz.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire tacitement par acclamation **M. Pierre Dufay de Lavallaz**.

### **POINT 5      Désignation d'un délégué suppléant au sein du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC)**

**M. le Président**, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à la désignation d'un délégué suppléant auprès de ce Conseil.

**M. Jacky Leimgruber**, en sa qualité de répondant dudit Conseil, propose la candidature de M. Christian Corbaz.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement par acclamation **M. Christian Corbaz**.

### **POINT 6      Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2020**

Chaque membre a pu préalablement à la tenue de cette séance prendre connaissance tant des Budgets que des rapports établis par la Commission des finances concernant les cinq budgets intercommunaux soumis ce soir à l'approbation du Conseil.

**M. le Président** passe la parole à Mme Sandra Chevalley pour la lecture des conclusions du premier rapport intercommunal :

*« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2020 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2020 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge tel que présenté est **approuvé par 57 voix pour, avec une abstention.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE :**

d'approuver le budget 2020 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

#### **POINT 7 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Bussigny – Exercice 2020**

**M. le Président** passe la parole à Mme Sandra Chevalley pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

*« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2020 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la STEP de Bussigny tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2020 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny tel que présenté est **approuvé par 59 voix pour, avec deux abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2020 tel que présenté par dite Commission intercommunale concernant l'objet : Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny.

**POINT 8 Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2020**

**M. le Président** passe la parole à Mme Sandra Chevalley pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité de ses membre présents, d'adopter le budget 2020 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausannoise (STEP) tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2020 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy tel que présenté est **approuvé par 60 voix pour, avec une abstention.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2020 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

**POINT 9 Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2020**

**M. le Président** passe la parole à Mme Sandra Chevalley pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, puis ouvre la discussion.

*« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget 2020 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2020 pour le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne est **approuvé par 58 voix pour, avec trois abstentions.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par le SDIS intercommunal Chamberonne,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2020 tel que présenté par la Commission intercommunale ci-avant mentionnée concernant l'objet : Budget du SDIS intercommunal Chamberonne.

**POINT 10 Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – Exercice 2020**

**M. le Président** passe la parole à Mme Sandra Chevalley pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances :

*« La Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, à l'unanimité des membres présents lors de la séance finale, d'adopter le budget 2020 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » tel que présenté. »*

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget 2020 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS est **approuvé par 59 voix pour, avec deux abstentions.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS VD :**

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE :**

d'approuver le Budget 2020 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

**POINT 11 Budget communal – Exercice 2020**

**M. le Président** propose de traiter le Budget communal comme suit :

1. Parole à Mme Sandra Chevalley, rapportrice de la Commission des finances (COFI) pour la lecture de son rapport.
2. Traitement du Budget dans son ensemble : en premier lieu, les comptes de fonctionnement, direction par direction, section par section, pages 16 à 127.
3. Récapitulation par direction et résultats, page 15
4. Plan des investissements 2019-2024, pages bleues, 129 à 149.
5. Préambule, pages 1 à 11.
6. Parole aux représentants des groupes politiques dans l'ordre de leur ampleur : PSIG, Forum, PLR+ID, Les Verts et l'UDC, puis à M. le Syndic, Christian Maeder.

Les pages 13 et 14 consacrées au détail des *Crédits complémentaires au Budget 2019* ne seront pas discutées, ayant déjà été acceptées par le Conseil du 17 mai 2019.

Cette proposition ne soulevant aucune objection, il poursuit comme précisé en introduction.

**M. le Président** invite Mme Sandra Chevalley, rapportrice, à donner lecture du rapport de la Commission des finances.

**Mme Sandra Chevalley**, comme il en a été décidé par la Commission des finances, donne lecture de l'introduction à ce rapport, soit des pages 1 et 2 ainsi que des *Conclusions* qui sont les suivantes :

« *Arrivée au terme de ses travaux et délibérations, la Commission des finances vous recommande, à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'adopter le budget 2020 de la commune d'Ecublens tel que présenté.* »

**M. le Président** remercie Mme Chevalley pour son rapport et passe au traitement du Budget communal tel qu'annoncé en préambule.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT :

*CHAPITRE 1 – Administration générale, pages 16 à 41*

*Section 11 – Administration générale, pages 19 à 21 :*

**M. Alain Blanchoud**, référence faite au compte n° 111.35.29 – *Participation réception Présidente du Grand Conseil* souhaite savoir si cette dépense est pérenne.

**M. Christian Maeder, Syndic**, répond par la négative : ce compte a été alimenté pour 2020 ; la Présidente qui entrera en fonction, Mme Sonya Butera, étant domiciliée à Crissier, commune du district de l'Ouest lausannois, il était normal qu'Ecublens participe aux frais de réception, au même titre que les autres communes.

**M. Jean-Paul Dudt** remarque que l'année 2018 indiquait déjà un montant prévu sur ce même compte. Selon toute vraisemblance, ce n'est donc pas un compte ajouté pour 2020 seulement et appelé à disparaître l'année suivante.

**M. Christian Maeder, Syndic**, précise qu'en 2018 ce montant était prévu en raison de la visite du Conseil d'Etat dans le district de l'Ouest lausannois, cette autorité allant chaque année à la rencontre d'un district de notre canton.

**M. Jean-Paul Dudt** est d'avis que si l'on considère de futurs éventuels événements similaires, ce compte devrait être considéré comme pérenne, mais en revanche, ne serait pas alimenté annuellement.

**M. le Syndic** rappelle que tout compte non utilisé dans une période de deux ans n'apparaît plus dans le Budget annuel. Il se peut effectivement que nous devions réactiver le compte en question, si besoin était, dans le futur.

*Section 15 – Culture, jeunesse et intégration, pages 24 à 33 :*

**M. Guillaume Leuba** mentionne avoir émis un vœu en 2018 <sup>1</sup> pour que les armoires électriques installées sur notre commune soient décorées. Il a reçu la confirmation que ces décorations seraient réalisées en 2020, mais ne voit pas de compte y relatif dans le budget communal.

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, précise que cette dépense sera prélevée sur le compte *Activités et manifestations culturelles et récréatives*, dont le montant a été splitté avec les *Activités sportives*.

*Section 17 – Sports, pages 34 à 37 :*

---

<sup>1</sup> Procès-verbal du Conseil du 22 juin 2018, annexe II. Réponse : Point 2 des Communications municipales du 27 septembre 2018.



**M. Alain Blanchoud**, souhaite apporter un amendement pour le compte n° 171.3170.02 – *Activités et Manifestations sportives*. Le texte de son intervention est reporté ci-après en son entier :

« Chers collègues,

*Vous savez tous comme moi que mon parti est soucieux des finances de la commune, mais il y a quand même quelques modifications que l'on peut apporter à ce budget.*

*Moi, j'aimerais vous parler du manque de respect des vœux de la Commission de gestion 2018, car ni le vœu n° 5, ni le vœu n° 6 n'ont été respectés lors de la préparation de ce budget.*

*En effet, lors de l'examen de la situation des comptes du Service des sports en 2018, la Commission de gestion avait constaté que plus de 90% du budget des animations communales gérées par ce service était consacré à la patinoire.*

*Dans son vœu n° 6, que je vous rappelle ici :*

*" La CoGes émet le vœu que la Municipalité se penche sur une réflexion globale des besoins en activités sportives et culturelles de la Commune, car le budget, hors activité patinoire, doit permettre également le développement d'autres activités sportives et culturelles."*

*nous voyons ce soir dans ce budget que rien n'a changé et donc que la Municipalité n'a pas de réflexion sérieuse pour l'année 2020 !*

*La période d'hiver a sa patinoire gratuite, à la satisfaction de tous ; pourquoi la période d'été n'aurait pas une piscine gratuite ou une animation de la même dimension sur la place François Sylvant ?*

*La réponse semble assez simple : parce que le Service des sports n'a plus les moyens d'entreprendre des activités avec les Fr. 110'000.- alloués aux activités sportives amputés de plus de 3/5<sup>èmes</sup> par la patinoire.*

*Nous sommes depuis longtemps maintenant une ville, mais nous avons le budget culturel d'une commune de 3'000 habitants.*

*Je suis sûr que les employés du service concerné sauraient comment animer le reste de l'année par des activités récréatives pour tous, même l'été.*

*Je propose donc que nous amendions le poste n° 171.3170.02, actuellement d'un montant de Fr. 111'000.- pour qu'il soit augmenté à Fr. 200'000.- afin de permettre des activités plus variées pour notre population, et cela, aussi en été, voire en automne et au printemps. »*

**M. le Président**, après avoir relu le texte de cet amendement, ouvre la discussion.

**M. Christian Maeder, Syndic**, remercie M. Alain Blanchoud pour sa proposition d'augmenter ce poste, ce qui pourrait être considéré comme un joli *cadeau*, en cette période de l'Avent ...

La Municipalité propose ce soir un budget raisonnable et réaliste, avec des activités planifiées. Pour ce qui le concerne, il s'agit de permettre à l'autorité exécutive de fonctionner avec le budget tel qu'établi. S'il devait y avoir d'autres activités à développer, la Municipalité solliciterait alors une augmentation de ce poste lors des *Demandes de crédits complémentaires au Budget 2020* qui seront traitées l'année prochaine. Pour le bien de nos finances communales, comme l'a exprimé M. Alain Blanchoud au début de son intervention, il encourage donc l'Assemblée à ne pas accepter cet amendement.

**M. Alain Blanchoud** remercie M. le Syndic. Cependant, le vœu émis par la CoGest dans son rapport sur l'exercice 2018 permettait à la Municipalité d'avoir une réflexion globale sur cette question : que la place François Sylvant soit utilisée par d'autres activités de longue durée, en dehors de la patinoire qui l'occupe deux mois par année. Il espère qu'une majorité du Conseil soutiendra cet amendement.

**M. le Président**, avant de passer au vote, en rappelle la teneur :

AMENDEMENT :

« Que le poste n° 171.3170.02, actuellement à Fr. 111'000.- soit porté à Fr. 200'000.- afin de permettre des activités plus variées pour notre population, et cela aussi en été. »

Au vote, cet amendement est **accepté par 23 voix pour, 22 contre et 16 abstentions.**

**M. le Président** poursuit sur cette même *section 17 – Sports*.

AMENDEMENT demandé par M. Charles Koller :

Page 37 – compte n° 171 *Sports – Activités et subventions* :

« *Demande de création d'un compte n° 171.3170.xx – Activité patinoire :*

*Dans ce compte doit figurer l'entier du budget et des frais inhérents à la patinoire (retraitement à faire pour le budget complémentaire 2020). »*

**M. Charles Koller** se réfère au compte n° 153.3170.03 (Budget 2018) figurant en page 29, compte reporté sous le compte n° 171.3170.02 en page 37 pour le budget 2020 :

Dans un souci de transparence, il souhaiterait que l'activité de la patinoire soit regroupée dans un seul compte affecté. Dans son dernier rapport <sup>2</sup>, la Commission de gestion (ci-après : CoGest) a relevé que l'activité de la patinoire représentait plus de 70% du budget des *Activités sportives et culturelles* – compte n° 153.3170.03 – soit environ Fr. 90'000.- par année. Par son vœu n° 5, la CoGest demandait l'ouverture d'un compte affecté pour la patinoire.

Dans la continuité du vote de juin 2019 sur les comptes 2018, il demande au Conseil d'entrer en matière en soutenant cet amendement. Par simplicité, nul besoin que le retraitement soit recalculé ce soir, considérant que d'autres comptes sont concernés, mais que le principe soit accepté et pris en compte par la Municipalité pour un retraitement à effectuer dans le cadre des *Demandes complémentaires au Budget 2020* au printemps prochain.

**M. le Président** remarque qu'il ne s'agit en fait pas d'un amendement modifiant les chiffres budgétés, mais plutôt d'une modification du libellé des comptes et de la présentation du Budget. L'amendement ne comportant aucune modification des montants soumis ce soir au vote du Conseil, il peut difficilement être considéré comme tel.

**M. Christian Maeder, Syndic**, comprend bien l'esprit de l'amendement qui aurait dû exprimer le montant à y insérer. Il rejoint le Président et estime également qu'il serait peut-être plus indiqué de considérer cet amendement en tant que vœu.

**M. le Président** confirme qu'il le considère comme un vœu en cela qu'il n'inclut pas de modification des montants liés au compte n° 171.3170, vœu qui pourrait être repris par M. le Boursier communal en créant un compte 171.3170.xx dédié uniquement à la Patinoire.

**M. Alain Blanchoud** revient sur sa précédente intervention. Les demandes adressées ce soir correspondent aux vœux n° 5 et n° 6 déjà exprimés par la CoGes en 2019. Il estime par conséquent que l'amendement de M. le Conseiller Koller ayant fait l'objet d'un vœu auquel la Municipalité n'a pas répondu devrait être traité en tant que tel.

---

<sup>2</sup> Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2018 – Année 2018-2019, chapitre 10.5 – *Activités sportives et culturelles*, page 21. Conseil du 20 juin 2019.

**M. le Président** ne prend pas position quant à la non-réponse de la Municipalité, mais enregistre le texte proposé par l'amendement de M. Koller qui ne demande aucune modification des chiffres portés au Budget 2020, comme un vœu.

⇒ AMENDEMENT proposé par M. Koller traité en tant que VŒU (annexe II).

*Section Transports publics, pages 38 e 39 :*

**M. Florian Isoz** a une question concernant la page 39, compte n° 180.3517.01 – *TL – Lignes de trafic urbain* relevant que le budget attribué diminue de Fr. 220'000.- par rapport à celui de 2019. Il lui semble que l'offre a tendance à augmenter, tant au niveau de la desserte que de la fréquence. Quelle est la raison de cette diminution budgétaire ?

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, précise que les treize entreprises vaudoises de transport intervenant sur le territoire vaudois ont récemment reconsidéré les divers éléments concernant la clé de répartition des transports. Il s'avère que les TL vont être bénéficiaires de cette nouvelle répartition et leurs budgets vont augmenter de plusieurs millions, ce qui influencera automatiquement la répartition des charges qui seront redistribuées aux communes, le canton participant à hauteur de 13% et les communes en fonction des kilomètres parcourus, des arrêts et autres critères. M. Salzmann, notre Boursier communal, pourra cas échéant compléter cette information.

*CHAPITRE 2 – Finances, pages 42 à 51*

*Section 21, Impôts, pages 44 à 47 :*

**M. Jean-Paul Dudt** se réfère à la page 47 – compte n° 210.4519 – Compensation perte RIE III – page *cruelle* pour toutes celles et ceux ayant soutenu à l'époque la RIE III (3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises) liée à la RFFA (*Loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS*). On constate que cette RFFA a fait perdre plus de 1.5 millions à notre commune alors que les compensations qui étaient annoncées sont inférieures à un demi-million. Ce qui nous amène à prélever en compensation 1.2 millions dans nos réserves. Dans le futur, comment va-t-on procéder : prélever annuellement dans nos réserves ou ajuster nos budgets aux entrées d'impôts ?

**M. le Président** demande si la Municipalité souhaite réagir.

**M. Christian Maeder, Syndic**, indique qu'en vue de l'application de la RIE III, une réserve complémentaire avait été constituée sur ces deux dernières années pour en amortir les effets. Il s'agira à l'avenir de proposer des adaptations afin d'assurer les revenus nécessaires pour couvrir nos dépenses, que ce soit par des taxes ou par le biais des impôts, voire, par une diminution de charges, bien que ces dernières soient déjà bien maîtrisées. Les réserves générales servent à équilibrer un budget déficitaire, mais ne sont pas destinées à compenser une perte d'impôts.

*CHAPITRE 3 – Domaines et bâtiments, pages 52 à 67 : aucune intervention.*

*CHAPITRE 4 – Travaux et 68 à 81 :*

*Section 42, Architecture et urbanisme, pages 69 à 71.*

**M. Christophe Cartier** a une question sur le compte n° 420.3185.01 – *Frais d'études pour nouveaux aménagements*, pour lequel il est précisé en page 70 :

« *Y compris participation à l'étude cantonale des voies d'accès à la jonction autoroutière et étude de circulation et de mesures d'accompagnement sur le réseau routier communal.* »

Si l'on prend les commentaires en page 72, sous le compte n° 430.3185.01 – *Frais d'étude nouveaux aménagements, circulation*, il est mentionné :

« Y compris étude et suivi dossier OFROU du goulet d'étranglement de Crissier et jonction d'Ecublens. »

N'y a-t-il pas une redondance entre ces deux postes ?

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, déclare qu'il n'y en a pas. Deux services communaux sont concernés par les questions en lien avec la jonction autoroutière :

*Le Service de l'Urbanisme :*

⇒ aspects concernant principalement la multimodalité sur la RC 76 et la RC 79 :

Une participation à hauteur de Fr. 5'000.- pour l'étude des voies d'accès à la jonction autoroutière pour le périmètre tel que défini par le canton et s'arrêtant au panneau de localité, soit pour Ecublens, au milieu de la route de la Pierre, à hauteur de la RC 76.

En outre, l'accessibilité à la future jonction autoroutière posera différents problèmes, notamment sur la rue du Villars, d'où un crédit d'étude de Fr. 25'000.- pour une étude sur la mobilité afin de pouvoir analyser en amont les divers éléments en rapport avec cet important aspect.

*Le Service des Travaux :*

⇒ aspects concernant principalement les routes en lien avec la jonction routière :  
Un montant de Fr. 20'000.- relatif à une étude verticale au nord du Pont Bleu en lien avec le futur tramway T1.

*Section 43 – Routes, pages 72 à 75 :*

**M. Nicolas Morel**, référence faite au commentaire du compte n° 431.3143.03 – *Eclairage public, Extension et amélioration des installations*, souhaite savoir :

- Pour quelles raisons Crausaz, Bassenges et Motty ont-elles été choisies comme étant des zones à améliorer ?
- A quoi ces améliorations correspondent-elles ?

Concernant plus largement l'*Eclairage public* :

- Que devient l'étude réalisée voici quelques années pour l'ensemble de l'éclairage à Ecublens ? Pourquoi n'a-t-elle jamais été diffusée auprès des Conseillers communaux ?
- Enfin, pour quelles raisons l'éclairage public a-t-il tendance à ne pas avancer rapidement ?

**M. Jean Cavalli, Municipal**, déclare que la remarque de M. Morel est justifiée. À la suite du vœu formulé par M. Guillaume Leuba, le *Plan Lumière communal* sera présenté lors du Conseil du 27 février 2020.

Les importants chantiers prioritaires menés en 2017 et en 2018 (RC 82, interventions diverses auprès de l'OFROU, etc.) ont beaucoup accaparé les forces du Service des travaux ; des efforts doivent d'ailleurs encore y être consentis. Reste, il est vrai, qu'une certaine lenteur est ressentie pour ce secteur qui sera repris, avec la participation d'un nouveau collaborateur débutant ses activités en janvier prochain. Il espère que la présentation du *Plan Lumière* au Conseil qui représente déjà une première étape donnera satisfaction.

**M. Nicolas Morel** remercie M. le Municipal. Il se sent conforté sur le fait qu'il s'agit maintenant de poursuivre ces travaux sur l'éclairage public, ce qui est fort bien.

Selon lui, il serait intéressant que le rapport auquel il s'est référé ci-avant soit transmis aux membres du Conseil avant la présentation du *Plan lumière communal*, ne serait-ce que sous forme électronique.

*CHAPITRE 5 – Instructions publiques et cultes*, pages 80 à 103.

*Section Bâtiments scolaires*, pages 82 à 87 :

**M. Alexandre Schelling**, référence faite au commentaire lié au compte n° 503.3141.04 – *Complexe scolaire du Croset* :

« Y compris mise en place d'une ligne de vie en toiture Fr. 50'000.-, suppression des haies de pyracanthas et pose d'une barrière en lieu et place Fr. 20'000.-. »

souligne qu'il est effectivement bienvenu d'enlever ces arbustes ; cependant, en lieu et place d'une barrière, ne pourrait-on envisager de replanter une autre haie, respectant en cela la faune.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, souhaite savoir s'il s'agit ici d'un vœu, dans quel cas, il serait possible – tout en maintenant l'installation d'une barrière pour des raisons de sécurité – de l'agrémenter d'arbustes, donnant ainsi un aspect plus convivial et favorisant une meilleure biodiversité.

**M. le Président** relève que cette demande peut être étudiée par la Municipalité sans qu'un vœu soit forcément déposé.

**M. Alexandre Schelling** ne souhaitant pas être trop formel ne pense pas qu'un vœu soit nécessaire ; si l'on peut améliorer l'environnement pour la faune tout en sécurisant le passage pour nos enfants, c'est une bonne chose.

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, confirme avoir pris bonne note de la demande. L'information y relative suivra soit par *Communications municipales*, soit dans le cadre des *Demandes complémentaires au Budget* s'agissant des aspects financiers de cette amélioration.

*CHAPITRE 6 – Police*, pages 104 à 107 : aucune intervention.

*CHAPITRE 7 – Sécurité sociale*, pages 108 à 123 : aucune intervention.

*COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE*, pages 124 à 127 : aucune intervention.

RECAPITULATION PAR DIRECTION ET RESULTATS, page 15 :

**M. le Président** relève qu'une modification interviendra à la première ligne de ce tableau – *Administration générale*, par suite de l'amendement voté ce soir (+ Fr. 89'000.-).

Aucune intervention n'est relevée sur la page *Récapitulation*.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2019-2024, pages 129 à 149

**M. Jean-Paul Dudt** formule une remarque s'agissant des pages 130 à 135 qui sont exprimées en milliers de francs tel que précisé à la gauche de chaque page, alors que les en-têtes des colonnes indiquent des montants en *CHF*. Il serait peut-être plus simple d'indiquer en lieu et place : *kCHF*.

Par ailleurs, il a une question pour la page 132, section 430 – 5010 166 : *route Neuve, réfection des enrobés*. En 2018, nous avons pu repousser cette réfection d'une année. Passant régulièrement sur cette route, il ne voit toujours pas l'urgence de faire une réfection, l'enrobé pouvant selon lui encore durer quelques années. Il le sentiment que l'on fait dans le luxe et encourage les membres du Conseil à constater si cette dépense de 1.6 millions est réellement nécessaire. Il est conscient que plus on attend, plus les travaux sont coûteux, mais à son avis, nous avons de la marge et pouvons encore repousser cette réfection de quelques années.

*Comptes d'investissements par direction, pages 137 à 143* : Aucune intervention.

*Comptes d'investissements par nature, pages 144 à 149* : Aucune intervention.

PREAMBULE : *pages 1 à 11* : Aucune intervention.

**M. le Président** ouvre la discussion générale sur le Budget communal en procédant comme annoncé initialement.

#### **PAROLE AUX PRESIDENTS DES GROUPES POLITIQUES :**

**M. Sebastian Süess - PSIG** : Le groupe PSIG est heureux qu'un budget équilibré soit présenté pour l'année 2020. Il se félicite que les finances de la commune soient saines et permettent de réaliser les grands investissements nécessaires pour assurer de bons services à la population grandissante. Il remercie la Municipalité ainsi que ses services, et notamment M. le Boursier communal pour son travail remarquable. Le groupe soutiendra le Budget communal 2020 tel que présenté.

**M. Jacky Leimgruber - Forum** : Les Conseillères et les Conseillers du groupe Forum relèvent que le Budget 2020 dégage une bonne marge d'autofinancement permettant une gestion saine de nos finances. Ils relèvent le bon travail effectué par les divers services de l'administration communale, en particulier de son Boursier, de la Municipalité et de son Syndic. Ils soutiendront le Budget 2020 tel que présenté.

**M. José Birbaum – PLR + ID** : Le texte de son intervention est reporté ci-après en son entier :

*« Mes propos de ce soir ne vous surprendront pas, mais le sujet est trop important pour ne pas être répété à l'heure du Budget.*

*Le groupe PLR+ID, vous le savez, ne peut que déplorer qu'une nouvelle fois au budget 2020, le compte n° 450.4342.02 – Taxe de base par habitant indique un revenu de Fr. 817'400.-, alors que cette somme et son corolaire de TVA – ce qui est un comble pour une prestation non fournie – ne sont dans la réalité pas facturés, mais prélevés dans le compte de fonctionnement communal à concurrence de Fr. 880'300.-. Par voie de conséquence, ce montant doit être compensé par la perception de 2 points d'impôts ordinaires supplémentaires. Nous ne pouvons que prendre acte de la volonté de la Municipalité, appuyée par la majorité de ce Conseil lors du vote du budget 2019 :*

- de contourner la Loi fédérale sur l'environnement du 7 octobre 1983 instituant le principe du pollueur-payeur et ses modalités d'applications édictées par un arrêt du Tribunal fédéral ;*
- de contourner la Loi vaudoise sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006, révisée le 3 juillet 2012 ;*

- *de contourner l'article 12 de notre Règlement communal du 8 novembre 2012<sup>3</sup>, sur la gestion des déchets et la Directive municipale du 8 octobre 2012, article 3 de l'annexe 3 au Règlement communal concernant l'encaissement des taxes causales.*

*A l'heure où les groupes roses / verts se prévalent de l'exclusivité de conscience et de préoccupation des sujets environnementaux et où Ecublens se déclare avec fierté Ville verte, ce paradoxe doit être relevé haut et fort.*

*Par le passé, pour marquer notre désapprobation de cette manière de faire, soit nous nous sommes abstenus, soit nous avons refusé le budget. Cette année, nous nous limiterons à le rappeler verbalement, comme je viens de le faire, partant de l'idée que notre message a été bien entendu et qu'il vous est clair que l'approbation du budget par nos soins ne vaudra pas ratification avec cette manière de procéder.*

*Un autre sujet de préoccupation pour notre groupe se trouve dans l'importance du Plan des investissements des prochaines années. Ce sujet ne sera pas soumis au vote, mais nous proposons à la Municipalité de procéder à un réexamen des priorités, voire à un redimensionnement de certains projets. Sans entrer dans les détails, la construction d'une salle triple, alors que nous venons de construire deux nouvelles salles de gymnastique, nous paraît en l'état, pour le moins, prématuré.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**M. Nicolas Morel – Les Verts** : En préambule, le groupe des Verts acceptera à l'unanimité le Budget communal 2020 tel que présenté pour les différentes raisons déjà énoncées : la commune se trouve dans une situation financières saine et le budget est raisonnable et équilibré.

Il souhaiterait formuler quelques remarques suite à la prise de parole de M. Birbaum concernant la taxe déchets. Ce n'est pas un paradoxe si les Verts soutiennent la solution retenue voici, s'il ne s'abuse, quatre à cinq ans, solution retenue avec le soutien de M. le Syndic alors en fonction, membre du PLR+ID qui l'avait d'ailleurs proposée.

Certes, sur un plan purement législatif, cette dernière n'est pas satisfaisante à 100%, il l'accorde volontiers. La raison est à chercher dans le fait que législation fédérale avec la jurisprudence des tribunaux n'est pas totalement adéquate. Il s'agira probablement de réviser un certain nombre d'éléments à ce niveau.

Ce qui reste important pour Les Verts, c'est que la taxe déchets soit sociale et une taxe identique fixée pour tous les contribuables ne l'est pas.

La seule solution serait d'avoir une taxe fixe qui soit modulée suivant le revenu des contribuables. L'autre est de financer cette partie fixe par l'impôt ; de cette manière on reste dans le social, puisque l'impôt lui-même est progressif ; ceux ayant un revenu plus élevé contribuent à une hauteur plus importante.

Les Verts soutiennent la solution actuelle qui peut être considérée comme étant quelque peu limite, mais pour l'instant, en l'absence de changement ...

**M. le Président** intervient en priant M. Nicolas Morel de se concentrer sur le Budget communal 2020 et non sur la taxe au sac qui n'est pas à l'ordre du jour.

**M. Nicolas Morel** conclut : Les Verts soutiennent le Budget 2020 tel que présenté.

---

<sup>3</sup> Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD), édition 2013 adopté par le Conseil communal du 8 novembre 2012.

**M. Jean-Claude Merminod – UDC** : Le groupe UDC constate que le Budget 2020 prévoit un excédent de charges de Fr. 1'435'000, alors que la marge d'autofinancement est de Fr. 1'279'700 et les dépenses d'investissement nettes prévues à Fr. 17'740'000, donc une insuffisance de financement de Fr. 16'460'300. Tel que l'a relevé la CoGest, ce manque de financement devra être couvert soit par une augmentation des impôts, des taxes, d'emprunts ou autres. C'est pour ces raisons que le groupe UDC restera vigilant sur les investissements futurs qui devront être plus près de nos moyens et moins dispendieux, afin que nous ne nous retrouvions pas dans une situation financière à l'instar de certaines communes de notre canton.

En conclusion, le groupe UDC dans sa majorité présente lors de la préparation de la séance du Conseil a accepté le Budget communal 2020.

**M. le Président** remercie les intervenants ayant pris la parole au nom de leur groupe respectif et ouvre la discussion à l'ensemble des Conseillers.

**M. Jean-Paul Dudt** ne réitérera pas les propos de M. Nicolas Morel en lien avec l'intervention de M. Birbaum relative à la taxe au sac, mais souhaite rappeler à M. Birbaum que la taxe forfaitaire n'est pas du tout incitative ; au contraire, si elles devaient la payer, beaucoup de personnes la considéreraient alors comme un *permis de polluer*. Considérant que les prochaines élections communales approchent, il lui suggère de prendre cet objet comme thème de campagne en expliquant à la population d'Ecublens que si le PLR+ID est majoritaire à la Municipalité, la taxe forfaitaire sera payée par les utilisateurs.

**M. le Président** remercie M. Dudt pour sa *provocation* et, constatant que la parole n'étant plus demandée, passe la parole à M. le Syndic.

#### **PAROLE A LA MUNICIPALITE :**

**M. Christian Maeder, Syndic**, référence faite aux diverses interventions de ce soir présume que le vote final sera favorable au Budget 2020 et remercie la Conseil pour sa confiance. Il espère effectivement qu'à force de contourner les obstacles, la Municipalité ne va pas *tourner en rond*.

Il ne peut que rassurer le Conseil quant au principe de précaution de la Municipalité : les investissements prévus sont échelonnés sur la durée ; certains d'entre eux étaient prévus il y a déjà fort longtemps et sont toujours en attente, car ils ont été repoussés. Cette manière de procéder se poursuivra et la Municipalité sera toujours attentive à ce que la dette qui va inéluctablement augmenter soit toujours gérable et puisse être amortie dans un délai raisonnable, à savoir au maximum sur une génération.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions, puis passe au vote électronique.

Au vote, le Budget communal 2020 **est adopté tel qu'amendé par 51 voix pour, avec 10 abstentions.**

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS :**

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE D'ADOPTER TEL QU'AMENDE :**

le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2020.



## PREND ACTE :

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2019 à 2024.

### **POINT 12**    Divers

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Divers*.

**M. Jean-Paul Dudt** se réfère à la grève de l'entreprise Symetis sise à Ecublens.

Il rappelle que cette société spécialisée dans la technologie médicale a été rachetée en 2017 par Boston Scientific. L'année dernière encore, des développements importants ont été annoncés sur le site d'Ecublens, avec des investissements en conséquence. Fin novembre 2019, Symetis annonçait un plan de délocalisation menaçant 125 emplois, des activités de recherches et développements qu'elle veut transférer en Irlande. Pour rappel, Boston Scientific a fait un milliard de bénéfice en 2018.

Suite à l'annonce de la suppression d'emplois à Ecublens, le personnel a voté la grève pour demander la tenue de négociations visant à maintenir l'emploi sur place, à Ecublens. L'entreprise américaine refuse de reconnaître le syndicat UNIA comme interlocuteur, alors qu'il a été mandaté par plus de 60 employés pour défendre leurs intérêts.

M. Dudt adresse quatre questions à la Municipalité :

1. Quel soutien la Municipalité donne-t-elle ou a-t-elle donné aux grévistes ?
2. La Municipalité trouve-t-elle normal que cette entreprise américaine puisse nier le droit suisse, à savoir le droit des travailleurs à être représentés.
3. L'entreprise Symetis a-t-elle dans le passé bénéficié d'une exonération fiscale par le canton ? Dans l'affirmative, la Municipalité va-t-elle demander au canton de veiller à ce que cet impôt dû soit maintenant payé ?
4. D'ordre plus général, les nombreuses start-ups établies à Ecublens sont pour beaucoup d'entre elles exonérées par le canton : Que se passe-t-il sur le plan fiscal si une telle start-up est rachetée, puis délocalisée ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, précise que les exonérations d'impôts sont applicables tant que l'entreprise n'est pas rachetée. Pour autant que les conditions aient été réunies pour qu'elle ait été exonérée durant un certain nombre d'années, Symetis a de fait perdu son droit à une exonération.

En réponse aux autres questions soulevées par M. Dudt :

Peu de moyens sont à disposition de la Municipalité permettant de forcer Symetis à respecter les droits syndicaux de ses collaborateurs.

Cela dit, le mercredi 11 décembre 2019, M. Jean Cavalli, Municipal, et lui-même se sont entretenus avec la direction, plus précisément avec le responsable local, M. Timothy Starr. Ce dernier s'avère être de nationalité irlandaise, le lieu de cette délocalisation n'est donc pas anodin ...

M. le Municipal Jean Cavalli pourra compléter ses propos, cas échéant : Il en ressort que cette délocalisation vise à rentabiliser leurs processus de production de manière beaucoup plus importante, avec plus d'un millier de collaborateurs ; à noter que cette société va vendre ses produits sur le marché américain.

La décision définitive n'est pas encore prise pour l'avenir du site d'Ecublens qui pourrait rester en activité pour de nouvelles innovations ou pour le développement. Apparemment, la porte n'est pas entièrement fermée.

La Municipalité leur a fait part de sa grande déception toute comme de son mécontentement à l'annonce de leur décision de délocalisation. Malheureusement, cet événement n'est pas le premier, la commune a déjà vécu une situation semblable avec Thermo Fisher. A l'époque, la commune de St-Sulpice a elle aussi été confrontée à ce problème avec le départ de l'entreprise Castolin ayant connu le même sort pour s'installer en Allemagne.

Il déplore que la Municipalité ne puisse faire grand-chose dans un tel cas de figure, mais elle va malgré tout contacter M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, (Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport) pour examiner les moyens politiques à disposition et peut-être également discuter des exonérations fiscales lorsque les sociétés sont rachetées par des groupes étrangers.

**M. Jean Cavalli, Municipal**, relève que M. le Syndic a été complet ; il souhaiterait juste ajouter que la Municipalité a très rapidement demandé à être entendue par la direction de Symetis. Elle devait rencontrer leur direction à Mon-Repos le mercredi 11 décembre. Un appel de leur secrétariat leur a annoncé qu'en raison de la grève, la direction ne pouvait sortir des locaux. M. le Syndic a immédiatement décrété que si leur direction ne pouvait se déplacer, c'est la Municipalité qui irait à elle, ce qui a été communiqué à Symetis. Cinq minutes plus tard, ils étaient tous deux sur place et ont effectivement pu constater que des grévistes exerçant leurs droits tout en contrôlant les accès et la police étaient sur place.

Cette société ne fait plus partie des start-ups, ayant été revendue favorablement à Boston Scientific, important groupe américain. Force est de constater que dans notre système économique, les entrepreneurs ont la liberté de s'organiser comme ils le souhaitent. La délocalisation leur permet d'importantes économies d'échelle, de diminuer les frais généraux, les salaires étant notamment moins élevés qu'en Suisse.

Il est vrai qu'une entrevue avec le Conseiller d'Etat M. Leuba reste d'actualité. Il souligne toutefois que lorsque Nestlé a décrété que l'informatique devait être délocalisée à Barcelone, M. Leuba a souhaité rencontrer la direction de Nestlé qui ne l'a finalement pas reçu. Il se permet de le mentionner en toute liberté, étant du même parti politique que notre Conseiller d'Etat.

M. le Syndic a raison de dire que l'on ne peut faire des miracles. La Municipalité, sensible à cette situation, préférerait évidemment que ces emplois soient maintenus à Ecublens. Si grâce à la présence de l'EPFL, une antenne de Symetis reste sur notre site, ce ne serait que positif.

S'il est vrai que les employés ont le droit d'être représentés par le syndicat UNIA, il apparaîtrait cependant que les propriétaires américains sont, plus qu'autre chose, indisposés par cette grève.

M. le Municipal s'interroge : A la limite, n'est-ce pas finalement contreproductif pour les intérêts des travailleurs concernés ?

Dans l'immédiat, le travail continue et une consultation est lancée ; il n'est pas question de fermer la société dans les trois mois, le processus va se poursuivre après cette grève qui ne va pas s'éterniser, les collaborateurs ayant tout intérêt à reprendre leurs activités.

**M. le Syndic**, renseignements pris auprès de notre Boursier communal, confirme que Symetis n'a pas bénéficié d'exonération fiscale par le canton.

Aujourd'hui, 19 sociétés bénéficient d'une exonération fiscale pour cinq, voire dix ans ; parmi elles, de très petites start-ups, avec un chiffre d'affaires très moindre et d'autres évoluant plus rapidement.

**M. le Président** poursuit tout en précisant que six demandes de paroles sont en cours.

**M. Aitor Ibarrola** précise que sa demande concernant le même sujet auquel il a été répondu, il renonce donc à son intervention.

**M. José Birbaum** informe le Conseil que le groupe PLR+ID a hier, jeudi 12 décembre, adressé au Président du Grand Conseil une pétition intitulée *Pour un carrefour du Pontet sans interférence avec le M1* signée par 1625 pétitionnaires. Comme déjà mentionné, cette pétition demande la désolidarisation de la route et du M1 au carrefour du Pontet, aspect déjà évoqué par le postulat déposé par les députés Alexandre Rydlo et Consorts et dont notre éminent Président a participé activement à la rédaction. Il saisit cette occasion pour l'en remercier.

Le groupe PLR+ID a pris connaissance avec satisfaction du communiqué daté du 14 novembre 2019 du Conseil d'Etat informant qu'un crédit de Fr. 800'000 sera demandé au Grand Conseil pour financer une étude qui explorera les possibilités de développement du M1. Par sa pétition, le groupe PLR+ID demande expressément au Grand Conseil que la nécessité de désolidariser la route et le M1 au carrefour du Pontet à Ecublens soit admise et retenue par les autorités cantonales lors des projets de développement futur du M1.

**M. Birbaum** conclut en remerciant très sincèrement le grand nombre de Conseillers communaux d'Ecublens des autres groupes politiques qui, en signant cette pétition, ont privilégié l'intérêt général plutôt que la politique politicienne.

**M. Sebastian Süess** se réfère à un article paru cette semaine dans la presse selon lequel la Municipalité de Morges avait refusé le permis d'implantation du projet d'extension de la station d'épuration de Morges. Le mur de 150 mètres de long et de plusieurs mètres de hauteur non loin du lac a été jugé trop exposé sur la baie morgienne. Un nouveau projet devrait donc être développé, impliquant de creuser plus en profondeur, ce qui retardera probablement la construction de la nouvelle installation d'une année au moins.

Il adresse deux questions à la Municipalité :

1. Quelle sont les implications sur le projet de raccordement des eaux usées du bassin versant des Larges Pièces à la STEP de l'ERM voté par le Conseil lors de sa séance du 3 octobre 2019 ?
2. Quelles sont les implications, notamment financières, pour l'association intercommunale dont notre commune est membre ?

**M. Christian Maeder, Syndic**, président le Comité de direction de l'ERM (Epuración région morgienne) est à même de donner toute précision utile.

D'emblée, il déclare que la Municipalité de Morges, par sa déclaration lors du Conseil communal du 10 décembre 2019, a beaucoup surpris, alors que le Comité de direction de l'ERM n'était même pas informé.

Le mercredi 11 décembre, le Comité de l'ERM se rencontrait pour traiter les budgets et a ainsi pu en parler largement.

Une demande préalable d'autorisation d'implantation est une démarche prudente devant être réalisée avant la mise à l'enquête. Il est donc toujours mieux d'avoir connaissance de cette décision à ce stade qu'une fois le projet final mis à l'enquête.

L'avant-projet visait en quelque sorte à prendre la température, mais le Comité de l'ERM n'imaginait pas une telle position de la Municipalité morgienne, quelque peu déstabilisante, même s'il s'attendait à certaines oppositions. Les 28 ou 29 opposants ayant écrit dans les délais ont plus ou moins tous les mêmes arguments : l'intégration paysagère, la hauteur du mur, etc.

L'avant-projet présenté était réaliste et peu coûteux. Le projet lui-même n'est pas abandonné, mais sera dès lors revu afin de trouver des solutions s'intégrant mieux aux critères paysagers : dispositions des bassins, construction plus en profondeur, etc., ce qui engendrera des coûts plus élevés.

Dans l'immédiat, le Comité de l'ERM reste dans l'attente d'un courrier de la Municipalité de Morges.

Quant aux implications du raccordement du bassin versant d'Ecublens, il n'y en a aucune, considérant qu'il peut être effectué même si la nouvelle installation n'est pas réalisée.

Concernant les coûts financiers, le Conseil intercommunal a voté des crédits d'étude, parmi lesquels un crédit de près d'un million pour la phase actuelle de cet avant-projet.

S'il l'on doit revoir fondamentalement le projet, des crédits seront à nouveau demandés pour une étude complémentaire, d'où un nouveau préavis auprès du Conseil intercommunal au cours de l'année 2020 et le financement de celui-ci par le budget ordinaire de la STEP, Morges devant participer à hauteur de 50%.

**M. Alain Blanchoud** déclare que notre belle commune possède des rues qui ont des noms de place, des places qui ont des noms de rue, des cheminements piétonniers qui prennent le nom des rues adjacentes et des avenues qui sont sans issue, ou d'autres incompréhensions.

En 2010, il avait déjà émis l'idée qu'il faudrait repenser les noms de rue de notre commune. Dans ce but, il émet le Vœu suivant (annexe III) :

*« Pour la création d'une commission du Conseil communal qui s'occuperait de la régularisation des noms de rue dans la commune. »*

Il remet un document établi en tant que pétition ; il ne sait sous quelle forme il est souhaité, mais il pense qu'il y a lieu aujourd'hui d'agir.

**M. le Président** le remercie de bien vouloir déposer son vœu au secrétariat.

**M. Daniel Sage** émet un vœu faisant suite à sa démission de la *Commission consultative du Fonds pour le Développement durable* (CDD), vœu qu'il introduit comme suit :

*« .... Je quitte la CDD à un moment clé de son histoire. Pour la première fois, le fonds va entrer dans les chiffres rouges, ce qui est, de façon surprenante, une bonne nouvelle !*

*C'est une bonne nouvelle, car l'on installe plus de panneaux solaires à Ecublens, on assainit plus de bâtiments, on fait plus de choix d'appareil A+++ , on se tourne davantage vers des mobilités durables ... Les habitants et les entreprises de la commune sollicitent de plus en plus le fonds pour accompagner leurs actions durables dans le cadre du programme d'encouragement de la commune.*

*C'est une bonne nouvelle ! Nos concitoyens semblent connaître enfin le Fonds. Les campagnes de communication et les stands publics de nos services ont porté leurs fruits. L'augmentation des aides résulte aussi du déploiement d'un programme de mesures d'encouragement qui bénéficie à un plus large public, et pas seulement aux propriétaires immobiliers.*

*C'est une bonne nouvelle ! oui, mais, évidemment, il faut revenir sur les chiffres noirs en maintenant le même niveau d'aides. Il serait anachronique et inconsistant de réduire le programme d'incitation au moment même où nous devons le décupler. Trois directions sont à explorer :*

- 1) *Augmenter la taxe. C'est possible avec la loi actuelle et c'est l'option choisie par la Municipalité. C'est ce que l'on vient de voter lors du traitement du budget communal – nous sommes passés d'une taxe<sup>4</sup> de 0.1 ct/kWh à 0.2 ct/kWh.*
- 2) *Abaisser les plafonds élevés. Certaines subventions ont des plafonds très élevés ; elles grèvent le fonds, par exemple, un plafond à Fr. 30'000.- pour l'assainissement d'un seul bâtiment. Réviser à la baisse certains plafonds permettrait de substantielles économies en affectant peu le pouvoir incitatif de la mesure.*
- 3) *Réduire les ponctions de la Municipalité. La Municipalité prélève en effet dans le fonds pour financer des projets dits "sympathiques", par exemple, pour l'achat d'une batterie électrique ou payer les honoraires du label Ville verte. C'est très bien, si la Municipalité mène ces opérations, mais le mode de financement n'est pas approprié. Si on peut comprendre ce financement quand il s'agit de démarrer un nouveau projet, ce n'est pas adapté quand il s'agit de dépenses pérennes.*

*L'encouragement à la durabilité est une tâche particulièrement délicate. Il faut l'adapter en temps-réel à l'état des connaissances (énergie grise, réponse technologique, ...), aux habitudes de la population (réactions émotionnelles, rumeurs, force des symboles, ...) et aux réalités budgétaires (argent public, effet rebond, ...). Cette adaptation permanente doit s'effectuer dans un cadre qui dépasse largement les frontières de la commune et les compétences de nos services. »*

Vœu de M. Daniel Sage (annexe IV) :

*« J'encourage la Municipalité à infuser le développement durable dans chacun de ses services en faisant les bons arbitrages budgétaires. Il s'agit de se doter d'une véritable politique de développement durable volontariste en intégrant l'urgence climatique, en rejoignant les programmes du Canton et en soutenant les demandes citoyennes.*

*En 2019, les actions de durabilité ne relèvent plus de l'exceptionnel ou du sympathique ! Un projet durable n'est pas seulement une bonne action ponctuelle pour se donner bonne conscience. Le développement durable est devenu le standard minimum, chaque service se doit de l'intégrer dans la normalité de ses activités. C'est une responsabilité collective soutenue par un effort collectif. »*

Il conclut en déclarant que le développement durable, ce n'est aujourd'hui plus *la cerise sur le gâteau, mais la cerise dans le gâteau !*

**M. le Président** rappelle à M. Sage de déposer son vœu. Celui-ci sera transmis par mail au secrétariat du Conseil.

**M. Jacky Leimbruger** tient à remercier la Commission des finances de même que sa Secrétaire pour la rédaction des rapports sur les budgets présentés ce soir, tâche reprise au pied levé suite à la réorganisation interne de la COFI.

**M. le Président** remercie également Mme Sandra Chevalley pour son travail et passe la parole à :

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, se réfère à l'intervention de M. Jean-Paul Dudt et précise que le dépôt d'une résolution est inscrit à l'ordre du jour du Grand Conseil mardi prochain, le sort de l'entreprise Symetis ne laissant pas les autorités cantonales, en particulier les députés de l'Ouest lausannois, indifférents. Cette résolution étant au point 38, il se peut toutefois qu'elle soit discutée ultérieurement.

---

<sup>4</sup> Commentaires au compte n° 211.4342 : *Taxe pour développement durable 0.2 ct/kWh* : Augmentation de la taxe pour le développement durable de 0.1 ct/kWh à 0.2 ct/kWh afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes de la population.

Le monde politique n'est donc pas insensible à ces événements et à la situation de ceux qui font le succès des entreprises générant de gros bénéfices. Mais il est vrai qu'il reste bien désarmé par rapport aux réalités du marché économique libéral et de ses libertés.

**Mme Pascale Manzini, Municipale**, revient sur le vœu émis par M. Alain Blanchoud et espère que son but est de féminiser le nom des rues.

**M. le Président** informe le Conseil que M. le Conseiller Dudt lui a remis le texte de son interpellation (annexe V) annoncée lors du dernier Conseil, intitulée :

*« Interpellation sur le bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal durant l'année. »*

N'étant pas un objet urgent, elle n'a pas été traitée ce soir, elle sera portée à l'ordre du jour de la séance du 27 février 2020 lors de laquelle l'interpellateur pourra la développer.

La parole n'étant plus sollicitée dans les *Divers*, il passe au point suivant.

### **Point 13      Communications municipales**

#### **A - COMMUNICATIONS ÉCRITES :**

**M. le Président** ouvre la discussion sur les *Communications municipales* point par point. La parole n'étant sollicitée pour aucun de ces points, il passe aux :

#### **B - COMMUNICATIONS ORALES :**

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, fait le point sur l'avancement des travaux concernant la construction de la nouvelle Auberge et la transformation de la Grande salle communale :

*« Conformément aux informations transmises dans la communication municipale du 3 octobre 2019, l'Auberge a été entièrement déconstruite, à l'exception du mur mitoyen érigé en 1750 entre la parcelle communale et la parcelle propriété de Mme Bussy.*

*En effet, la stabilité de ce mur mitoyen n'est pas suffisante pour garantir son maintien durant les travaux, comme ce fut envisagé initialement. Les travaux de déconstruction de ce mur nécessitent le plus grand soin de manière à garantir la sécurité des ouvriers œuvrant sur le site et celle du milieu bâti environnant.*

*La démolition du mur implique de repenser complètement le principe de reprise en sous-œuvre visant à garantir la stabilité du bâtiment adjacent aux travaux de fouille en pleine masse. Une équipe pluridisciplinaire composée de géotechniciens, d'ingénieurs, d'architectes et de techniciens s'affaire à développer une solution sûre, dont le coût saurait être supporté par le crédit de construction tel qu'accepté par le Conseil communal.*

*Lors de la réalisation des travaux préparatoires au montage de la grue, un puit d'une profondeur d'environ 15 mètres, dont 7 mètres immergés, a été découvert. Ni le Service des monuments et sites, ni le Service de l'archéologie n'avaient connaissance de ce vestige. L'emplacement de la grue ne pouvant être repensé, les équipes du chantier vont devoir réaliser des travaux visant à stabiliser l'ouvrage de manière à ce qu'il puisse supporter la charge de la grue. Ces travaux seront réversibles, ainsi le puit pourra être, cas échéant, réhabilité et intégré à la place du Motty. En effet, un projet de remise en valeur est à l'étude.*

*Les différentes problématiques évoquées ici imposent le report du lancement des travaux de maçonnerie / béton armé. Ceux-ci démarreront fin janvier. Une refonte de la stratégie régissant*

*les travaux du gros-œuvre doit avoir lieu de manière à juguler l'impact du retard qui a été pris sur la planification future. »*

**M. le Président** s'assure qu'il n'y ait pas d'autres communications orales. Tel étant bien le cas, il passe à l'ordre du jour.

**Point 14 Allocution de M. Christian Maeder, Syndic**

Le texte de cette allocution est joint au présent procès-verbal (annexe VI).

**Point 15 Discours de M. Michele Mossi, Président du Conseil**

Le texte de ce discours est joint au présent procès-verbal (annexe VII).

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses vifs remerciements aux Conseillers pour leur présence et leur participation, peut-être plus active qu'à l'habitude, *boostée* par les micros à la place de chacune et de chacun et par la beauté de la salle.

Il rappelle que le prochain Conseil aura lieu dans la

**Salle du Conseil de Saint-Sulpice le jeudi 27 février 2020, à 20h00**

et remercie les membres du Conseil d'être sur place une dizaine de minutes à l'avance. Puis, il invite l'Assemblée à partager notre traditionnel apéritif précédant le repas de Noël.

Il est **21h17**.

Ecublens, le 23 décembre 2019.

Le Président



Michele Mossi



La Secrétaire



Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission de la *Commission consultative du Fonds pour le Développement durable* datée du 5 décembre 2019 de M. Daniel Sage.
- II Vœu de M. Charles Koller.
- III Vœu de M. Alain Blanchoud.
- IV Vœu de M. Daniel Sage.
- V Interpellation de M. Jean-Paul Dudt (suite à son annonce lors du Conseil du 28 novembre 2019).
- VI Allocution de M. le Syndic Christian Maeder.
- VII Discours de M. Président du Conseil, Michele Mossi.



Daniel Sage  
Chemin des Clos 69  
1024 Ecublens

M. le Président du Conseil Communal  
% Greffe Municipal  
Chemin de la Colline 35  
1024 Ecublens

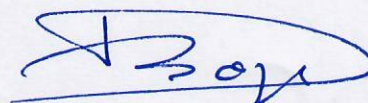
Ecublens, le 5 décembre 2019

Monsieur le président du Conseil Communal,  
Madame la présidente de la Commission Développement Durable,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démissionnaire de la commission consultative du fonds communal d'encouragement pour le développement durable (CDD) à dater de ce jour. Mon nouveau rôle de deuxième vice-président et mon engagement pour la cause climatique ne me laissent plus suffisamment de temps pour assurer pleinement mon activité au sein de cette commission.

Je suis membre de la CDD depuis sa création qui remonte à plus de 10 ans. Il est donc bien temps de se renouveler en laissant place à de nouvelles énergies douces :-). Durant ces années, j'ai été ravi d'échanger dans une très bonne ambiance sur cette thématique au combien importante. Je salue vivement le travail accompli à Ecublens, avec les Municipaux, les experts externes, les chefs de service, le personnel communal, et mes collègues conseillers communaux.

En souhaitant à la CDD de poursuivre le développement d'Ecublens dans une perspective durable, je vous prie, Mesdames, Messieurs, de recevoir mes cordiales salutations.



Daniel Sage





Ecublens VD, le 13 décembre 2019

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input checked="" type="checkbox"/> <del>Amendement</del>
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : VOEU		

Amendement budget 2020 (réf page 37 compte 171\* sports – activités et subventions)

Je demande la création d'un compte **171.3170.XX activité patinoire**.

Dans ce compte doit figurer l'entier du budget et des frais inhérents à la patinoire (retraitement à faire pour le budget complémentaire 2020).

COMMUNE D'ECUBLENS

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

page 37

Compte	Désignation	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
171 *	<b>SPORTS - ACTIVITES ET SUBVENTIONS</b>	<b>342'600.00</b>	<b>7'500.00</b>				
171.3012 *	Traitements du personnel occasionnel	15'000.00					
171.3030	Cotisations AVS-AI-AC	1'500.00					
171.3050	Assurances de personnes	700.00					
171.3170.0	Frais manifestations, rencontres et animations	111'500.00					
171.3170.01	Frais de réception	500.00					
171.3170.02 *	Activités et manifestations sportives	111'000.00					
171.3527 *	Participation aux frais du stand de tir d'Echandens	13'200.00					
171.3653.0	Subventions et dons	200'700.00					
171.3653.01 *	Aux sociétés sportives de l'USL	43'200.00					
171.3653.02 *	Aux sociétés sportives extérieures	13'000.00					
171.3653.03 *	Aux sportifs d'élite	10'000.00					
171.3653.04 *	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	134'500.00					
171.4272 *	Redevances publicité patinoire		2'500.00				
171.4273 *	Locations d'objets mobiliers		5'000.00				

Charles Koller

# Pétition

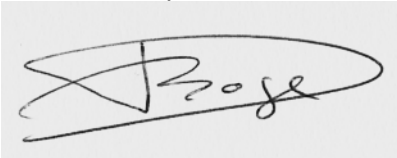
## Pour la création d'une commission du conseil communal qui s'occuperait de la régularisation des noms de rue dans la commune

Notre belle commune possède des rues qui ont des noms de place, des places qui sont des rues, des cheminements qui prennent le nom des rues avoisinantes, des avenues qui sont sans issue et d'autres incompréhensions.

Prénom	Nom	Adresse	Signature
Alain	Blanchard	Rally 12	Alain Blanchard
Christiane	Roy	Motty 12	Christiane Roy
Anuta	Pichon	ch. de Clarté 4	Anuta Pichon
Snezana	Marbont	li. de la liessens 15	Snezana Marbont
<del>Christiane</del> Oct.	JONESSEN	Tin Federel 96	Christiane Jones
Jean Claude	Neumann et	Epenex 7	Jean Claude Neumann
Cedric	Weissat	Cocarde 5B	Cedric Weissat



Ecublens VD, le 13.12.2019

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : <b>Voeu</b>		
<p>Je souhaite déposer un vœu qui fait suite à ma démission de la commission consultative pour le fonds d'encouragement au développement durable. Je quitte la CDD à un moment clé de son histoire. Pour la première fois, le fonds va entrer dans les chiffres rouges, ce qui est, de façon surprenante, une bonne nouvelle !</p> <p>C'est une bonne nouvelle ! On installe plus de panneaux solaires à Ecublens, on assainit plus de bâtiments, on fait plus de choix d'appareil A+++, on se tourne d'avantage vers des mobilités durables... Les habitants et les entreprises de la commune sollicitent de plus en plus le fonds pour accompagner leurs actions durables dans le cadre du programme d'encouragement communal.</p> <p>C'est une bonne nouvelle ! Nos concitoyens semblent connaître le fonds. Les campagnes de communication et les stands publics de nos services ont porté leurs fruits. L'augmentation des aides résulte aussi du déploiement d'un programme de mesures d'encouragement qui bénéficie à un plus large public, et pas seulement aux propriétaires immobiliers.</p> <p>C'est une bonne nouvelle ! oui mais ... évidemment il faut revenir des chiffres noirs en maintenant le niveau des aides. Il serait anachronique et inconsistant de réduire le programme d'incitation au moment même où nous devons le décupler. Trois directions sont à exploiter :</p> <p>1) Augmenter la taxe. C'est possible avec la loi actuelle et c'est l'option choisie par la Municipalité.</p> <p>2) Abaisser les plafonds élevés. Certaines subventions ont des plafonds élevés ; elles grèvent le fonds, par ex. 30'000.- pour l'assainissement d'un bâtiment. Réviser à la baisse certains plafonds permettrait de substantielles économies en affectant peu le pouvoir incitatif de la mesure.</p> <p>3) Réduire les ponctions de la Municipalité. La Municipalité prélève dans le fonds pour financer des projets dits "sympathiques", par ex. l'achat d'une batterie électrique ou les honoraires du label ville verte. C'est très bien si la Municipalité mène ces opérations mais le mode de financement n'est pas approprié. Si on peut comprendre ce financement quand il s'agit de démarrer un nouveau projet, ce n'est pas adapté quand il s'agit de dépenses pérennes.</p> <p>L'encouragement à la durabilité est une tâche particulièrement délicate. Il faut l'adapter en temps-réel à l'état des connaissances (énergie grise, réponse technologique, ...) aux habitudes de la population (réaction émotionnelle, rumeur, force des symboles, compréhension du local,...) et aux réalités budgétaires (argent public, effet rebond, ...). Cette adaptation permanente doit s'effectuer dans un cadre qui dépasse largement les frontières de la commune et les compétences de nos services.</p> <p><u>Voeu</u></p> <p>J'encourage la Municipalité à infuser le développement durable dans chacun de ses services en faisant les bons arbitrages budgétaires. Il s'agit de se doter d'une véritable politique de dev. durable volontariste en intégrant l'urgence climatique, en rejoignant les programmes du Canton, et en soutenant les demandes citoyennes.</p> <p>En 2019, les actions de durabilité ne relèvent plus de l'exceptionnel ou du sympathique ! Un projet durable n'est pas qu'une B.A. ponctuelle pour se donner bonne conscience. Le dev. durable est devenu le standard minimum, chaque service se doit de l'intégrer dans la normalité de ses activités. C'est une responsabilité collective soutenue par un effort collectif.</p>			
			
Nom, prénom : Daniel Sage			
Signature :			





Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 13.12.2019

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Interpellation		
<b>Interpellation sur le bilan écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal durant l'année</b>			
<p>La dangerosité des engins pyrotechniques est bien connue, que ce soit lors de leur fabrication ou de leur utilisation. Des explosions ont en effet régulièrement lieu dans des usines ou des entrepôts de feux d'artifices. Et selon le CIPI (Centre d'information pour la prévention des incendies), le BPA et la Suva, plus de 100 adultes se blessent chaque année en Suisse avec des engins pyrotechniques aux alentours du 1er août (cité par le site de la RTS <a href="https://www.rts.ch/info/suisse/10605626-face-a-l-urgence-climatique-les-feux-d-artifice-ont-moins-la-cote.html">https://www.rts.ch/info/suisse/10605626-face-a-l-urgence-climatique-les-feux-d-artifice-ont-moins-la-cote.html</a> )</p> <p>Ce qui est moins connu, c'est l'impact écologique des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques, en plus des nuisances sonores qu'ils font subir aux personnes, à la faune et aux animaux domestiques.</p> <p>Sur le même site de la RTS, on peut par exemple lire que « Parmi les 1800 tonnes de feux d'artifice vendues chaque année, près de 25 % d'éléments pyrotechniques emballés dans du bois, du carton, du plastique ou de l'argile dégagent 320 tonnes de poussières fines dans l'atmosphère, ce qui représente 2 % des émissions annuelles en Suisse ».</p> <p>Sur le site de Futura Planète ( <a href="https://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/pollution-feux-artifice-sont-ils-polluants-793/">https://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/pollution-feux-artifice-sont-ils-polluants-793/</a> ), on apprend que par tonne de poudre utilisée, un feu d'artifice projette dans l'atmosphère une demi tonne de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent d'un trajet de plus de 2'200 km en voiture à essence, ou l'émission annuelle provoquée par 4 trajets en voiture chaque jour d'école entre la Coquerellaz et Epenex.</p> <p>Par la présente, le soussigné demande à la Municipalité de faire un bilan écologique complet des feux d'artifice et autres engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal chaque année. Il souhaite aussi des réponses aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de feux d'artifice tirés annuellement sur le domaine de la commune ? Tous ces feux sont-ils dûment autorisés ?</li> <li>2. Quel est l'impact des nuisances sonores sur les personnes, la faune sauvage et les animaux domestiques ?</li> <li>3. Quelle est la composition (nature et masse des éléments chimiques) des feux d'artifice et des autres engins pyrotechniques usuels, et que deviennent ces éléments lors de l'explosion, puis après celle-ci ?</li> <li>4. Quelle est l'émission en CO<sub>2</sub> et en poussières fines du feu d'artifice et des engins pyrotechniques privés tirés chaque 1<sup>er</sup> Août ?</li> <li>5. Même question pour les engins pyrotechniques tirés sur le domaine communal en dehors du 1<sup>er</sup> Août.</li> </ol>			
Jean-Paul Dudt			

## **Allocution pour la séance du Conseil communal du 13 décembre 2019**

Monsieur le Président du Conseil communal, Chers Collègues Municipales et Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers communaux,

Nous voici presque arrivés au terme de cette année 2019, et je tiens sincèrement à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en soutenant les différents préavis municipaux. A l'image des années précédentes, les débats ont toujours été courtois et empreints de respect mutuel. Mes collègues de la Municipalité et moi-même sommes heureux de pouvoir compter sur un Conseil communal attentif et intéressé à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

L'année qui se termine aura vu de grands projets se concrétiser. Tout d'abord l'ouverture, à la rentrée scolaire, du nouveau collège Croset-Parc, avec ses 22 salles de classe, sa structure d'accueil pour les enfants et sa salle de gymnastique double.

Ensuite, la fin du long chantier de requalification du Tir Fédéral et de reconstruction du Pont Bleu, mené en collaboration avec le Canton, Chavannes, Crissier et l'EPFL. Deux ans de travaux trouvent ainsi leur épilogue dans le respect des délais et des crédits votés, dont 8,23 millions de francs pour Ecublens.

Enfin, l'important chantier de démolition et de reconstruction de notre auberge communale a débuté et avance à grands pas. Il nous a déjà réservé une belle surprise avec la découverte d'un ancien puit, parfaitement conservé depuis 1949, année lors de laquelle il avait été recouvert pour laisser libre la place située devant l'entrée de la grande salle.

Merci à vous toutes et tous pour l'ouverture d'esprit et la confiance que vous nous témoignez et par le soutien que vous avez aussi apporté aux différents autres préavis qui vous ont été soumis. Je pense plus particulièrement aux préavis liés à nos finances, aux comptes et aux budgets, ainsi qu'au dernier arrêté d'imposition.

Je ne terminerai pas cette allocution sans remercier aussi les collaboratrices et collaborateur de notre administration communale qui assurent un travail de grande qualité au bénéfice de la population.

Le repas que nous partagerons à l'issue de cette séance, sera à nouveau l'occasion d'échanges et de partage. Je souhaite que ce moment qui nous est offert fasse vivre cette volonté commune qui nous réunit, que le dialogue mène à l'écoute et à la compréhension et que le plaisir d'être ensemble soit encore et toujours à l'honneur.

En cette période de l'Avent, mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur parfaite collaboration, et moi-même vous présentons, nos meilleurs vœux pour que cette nouvelle année qui approche vous apporte du bonheur, de la joie avec vos amis et en famille, mais surtout une bonne santé !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Christian Maeder, Syndic

---

# Discours du Président

## AUTEUR

Michele Mossi, ch de Montaney 14, 1024 Écublens, Suisse, info@michele-mossi.ch

## LIEU ET DATE

Lausanne, le 13 décembre 2019

---

Chères et chers collègues,  
chers membres du public,

Je me suis mis il y a quelques jours à chercher l'inspiration pour ce discours, le discours du Président, la feuille blanche. J'ai consulté notre règlement mais il ne dit rien à propos, pas de durée, pas de sujet, pas de thème imposé; alors un fait du jour? une réflexion personnelle? profonde? un message politique? L'historique est très varié, comme l'origine et la personnalité de nos anciens présidents.

Mais la feuille est toujours blanche.

Puis je me suis dit que nous sommes dans une période spéciale de l'année. Nous sommes en plein milieu de la période de l'Avent, une petite marche de 4 semaines qui devrait nous permettre de regarder d'où l'on vient et où l'on va. Et ça m'inspire, indépendamment de la confession que l'on porte dans notre cœur, moi j'aime bien regarder cette période sous le signe de quatre mots clés, un par semaine, ou tous ensemble: humilité, reconnaissance, engagement et confiance. Ce sont 4 petites variations sur un thème, une histoire, la mienne, la vôtre, celle de notre pays, à chacun la sienne.

## **Première semaine, première variation: Humilité**

Noël est toujours une occasion pour regarder mon histoire à moi, notre histoire à nous, chacun la sienne, revisiter et revivre des moments de notre enfance, des couleurs, des odeurs, des goûts, des cadeaux, des moments de bonheur et parfois de tristesse, la voiture télécommandée tant espérée ou l'hélicoptère, zut, déjà cassé après deux chutes; les fêtes en famille ou parfois, en solitude. Noël, nous permet aussi de revoir, pourquoi pas, le chemin parcouru, de nos rêves d'enfance à maintenant, nos succès et nos difficultés, notre chemin à nous, et de nous rendre compte, avec humilité, avec respect, qu'on ne l'a pas fait tout seul ce chemin, mais avec le soutien de gens d'ici et d'ailleurs; comme notre culture, nos traditions, notre démocratie, notre pays et notre commune, construits par des bras et des cerveaux d'ici et d'ailleurs, plus ou moins nombreux en fonction des périodes historiques.

Humilité ce n'est pas seulement un regard du passé, mais c'est aussi un regard du présent, se rendre compte que nous ne sommes pas seuls mais que nous travaillons également pour le bien de l'autre, pour notre démocratie à nous.

Humilité c'est aussi dans nos débats politiques, en plénum ou en commission, savoir écouter et accepter l'apport de l'autre, même s'il vient du front opposé, même si l'on ne partage pas son avis, ou s'il prend la parole pour la 5<sup>ème</sup> fois d'affilée, non, désolé, là c'est une question de patience.

Humilité c'est donc reconnaître l'apport de l'autre dans notre histoire à nous, dans notre vie à nous, dans notre quotidien à nous, de hier, d'aujourd'hui et de demain.

Et alors,

## **Deuxième semaine, deuxième variation: Reconnaissance**

Et alors je suis reconnaissant à tous ceux qui m'accompagnent, un petit moment ou plus longuement, m'aident et me soutiennent sur ce chemin, à Chantal, à Gaëlle et aux membres du bureau, qui préparent avec attention toute nos séances, aux scrutateurs, aux huissiers, aux techniciens, qui permettent un déroulement sans encombre, à vous tous les conseillers, à la municipalité, qui s'engage dans un travail de milice parfois peu reconnu, parfois critiqué, et aux chefs de service et à toute l'administration communale, qui avec leur travail quotidien permettent à notre commune d'offrir des services de qualité à sa population.

Mais je suis également reconnaissant à tous les bénévoles et professionnels qui s'engagent pour notre commune et ses habitants, qui au niveau social et dans la vie de quartier, qui dans la vie associative, qui dans le sport et la culture en transmettant leur savoir aux jeunes, qui professionnellement en mettant toute leur énergie pour maintenir des services et des emplois pour la population d'Écublens.

Je suis naturellement reconnaissant à ma famille et à mes collègues de bureau, pour leur soutien quotidien précieux et attentionné.

Je suis reconnaissant à ma commune, qui, comme pour beaucoup d'entre vous, m'a accueilli en provenance d'ailleurs.

Et je suis également reconnaissant à tous ceux qui ont fait notre pays et ses valeurs, sa démocratie et sa liberté, sa ponctualité et sa propreté, son accueil et son ouverture, son système social et de formation, ses entreprises, et toutes ces valeurs que chacun apprécie personnellement.

Et alors, pour exprimer ma reconnaissance, je m'engage.

## **Troisième semaine, troisième variation: Engagement**

Tous ici nous nous sommes engagés, chacun en fonction de ses disponibilités, de ses compétences, de ses valeurs. Et nous y croyons. Continuons à le faire.

Notre commune s'est engagée dans l'accueil et l'intégration de l'autre, avec seulement 11% de bourgeois et 47% d'étrangers qui représentent 116 nationalités différentes; elle s'est engagée avec plusieurs bénévoles dans l'accueil des migrants avec le foyer de l'EVAM sur son territoire. Notre commune, ville universitaire, s'est engagée dans la formation avec ses nouvelles écoles et le quartier universitaire; elle continue son engagement dans le domaine social et sportif, mais je vous rappelle qu'elle a encore besoin d'une salle triple pour nos sportifs et nos associations. Alors, engageons-nous.

Notre commune, mi ville mi campagne, s'est engagée pour l'environnement, fière d'être la première «VilleVerte» de Suisse romande, avec son fonds pour le développement durable. Mais elle ne doit pas oublier qu'elle doit encore développer un vrai plan de mobilité pour son personnel et pour l'utilisation des places de parc de ses bâtiments. Elle doit aussi faire attention au développement effréné du trafic et de la construction que nous vivons à Écublens et dans les communes du district, soyons attentifs pour ne pas devenir "Écublens ville fut campagne". Alors engageons-nous.

Notre commune s'est également engagée pour son tissu économique et financier, offrant sur son territoire plus d'emplois que d'habitants. Elle a des finances saines et maîtrisées, comme le budget que nous venons de voter le démontre. Mais n'ayons pas peur de quelques investissements supplémentaires, s'ils peuvent dynamiser notre économie et améliorer la qualité de vie de notre population. Alors continuons à nous engager.

Et continuons à nous engager de façon homogène et globale, pour le développement durable et ses 3 piliers comme les 3 exemples que je viens de citer, le pilier social, le pilier environnemental et le pilier économique, c'est possible, même à l'échelle de notre commune, même à l'échelle de notre foyer. Avec une économie forte, et c'est la nôtre, on a les moyens pour protéger l'environnement et maintenir notre état social.

Et alors, je regarde l'avenir avec confiance.



#### **Quatrième semaine, quatrième variation: Confiance**

Grâce à l'engagement de notre population, de nos associations et de nos entreprises, grâce à notre tissu économique, performant et compétitif malgré la force du franc suisse, grâce au bon niveau de formation de nos jeunes et aux capacités de nos hautes écoles dans le domaine de la recherche et du développement, grâce à cette nouvelle sensibilité, à cette nouvelle dynamique pour la protection et le respect de l'environnement, pour le climat, pour la qualité de vie en général, et grâce aux valeurs de paix, d'intégration et de respect de notre pays, je suis confiant dans l'avenir, dans nos institutions, dans notre démocratie. Je suis confiant dans l'être humain, dans ses capacités et son intelligence, même si parfois il peut paraître décevant. Certaines avancées arriveront déjà demain, d'autres après-demain, d'autres encore, certes, prendront plus de temps, mais elles arriveront. Soyons confiants.

Et, qu'on y croie ou pas, Noël est toujours là, 2000 ans après, l'étoile de l'humilité, de la reconnaissance, de l'engagement, et de la confiance brille toujours, parfois un peu cachée par des lumières éphémères, mais elle brille toujours, dans nos sociétés, dans nos vies, dans nos cœurs.

On dit que la période de l'Avent, cette marche vers Noël, c'est la période de la patience et de l'espoir. La patience, vous l'aurez compris lorsque je mène les débats, ce n'est pas tout à fait mon truc, mais je dois faire avec. L'espoir par contre oui, c'est mon moteur, c'est la force et le courage de l'optimiste, et moi je le suis. Et alors, plein d'espoir pour l'avenir, avec humilité, reconnaissance, engagement et confiance, je vous souhaite à toutes et à tous, à vous et à vos familles, de très belles fêtes de Noël et une splendide année 2020, rayonnante d'optimisme et riche de belles aventures.

Merci de votre attention.

Michele Mossi